



شركة الاستثمارات الطاقية
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS ÉNERGETIQUES



Au service
des peuples
et des nations

**Procès-verbal de la réunion du comité local d'examen du projet (LPAC) :
« Centrale solaire photovoltaïque à Marrakech – COP22 »**

Date de la réunion du LPAC	Heure de début	Heure de fin	Lieu de la réunion
Mardi 6 septembre 2016	15h00	16h45	PNUD Rabat

Nom de la présidente du LPAC	Ayshanie MEDAGANGODA LABE
Titre	Représentante Résidente Adjointe
Institution	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Signature	

Nom du co-président du LPAC	Rachid FIRADI
Titre	Chef de la Division de la Coopération Internationale Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération
Institution	Ministère Délégué Chargé de l'Environnement
Signature	Le Chef de la Division de la Coopération Internationale  Rachid FIRADI

Est-ce que tous les participants du LPAC ont reçu le document de projet pour évaluation avant la réunion et suffisamment tôt ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Remarques	Les invitations à participer à la réunion de LPAC ainsi que le document de projet ont été transmis aux participants par e-mail le 1 ^{er} septembre 2016.

Pays	Maroc
Titre du projet (complet)	Appui à la mobilité urbaine bas carbone dans la ville de Marrakech à travers la planification, le renforcement de capacités et la mise en place d'une centrale photovoltaïque pour fournir en énergie verte un système de bus à haut niveau de service
Remarques sur le processus d'approbation, le cas échéant	N/A

Résultat attendu de l'UNDAF 2012 – 2016	Effet 5 : Les principes de la "Charte Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable" sont mis en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités pour l'environnement, l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale dans les zones et les populations les plus vulnérables avec une attention particulière au genre.
Résultat attendu de l'UNDAF 2017 – 2021 (en cours d'élaboration)	Effet 2 : Les politiques publiques et les stratégies nationales relatives au développement industriel, à l'environnement et à la planification spatiale intègrent les principes de développement durable et de la croissance économique inclusive.
Résultat attendu du Plan stratégique du PNUD 2014 – 2017	Effet 1 : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités de production qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus. Produit 1.5 : Solutions inclusives et durables adoptées pour atteindre une efficacité énergétique accrue et/ou des solutions énergétiques durables ciblant de nouvelles communautés/groupes et les femmes
Contribution à la Stratégie Genre du PNUD	Le projet contribuera de manière significative à répondre aux besoins des différents groupes sociaux, en particulier les femmes. La mobilité urbaine améliorée aura différents impacts positifs sur les femmes, principalement celles qui vivent dans les banlieues qui sont socialement défavorisés. Le projet veillera à assurer l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de participer et de bénéficier du projet. La prise en compte et l'intégration de l'approche genre sera suivie et évaluée sur la base d'indicateurs d'objectifs spécifiques ventilés par sexe.

Période du projet	2016 - 2018	Montant total des ressources nécessaires (budget total du projet) :	USD 57,493,546
Atlas Award ID	00097409	Montant total des ressources gérées à travers le PNUD	USD 1,319,863
Project ID	00101152	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF) 	USD 1,319,863
Date de début du projet	Septembre 2016	Montant total des ressources en financement parallèle	USD 56,173,683
Date de fin prévue pour le projet	Août 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gouvernement (cash et en nature) 	USD 56,173,683
Modalités de gestion proposées	<input checked="" type="checkbox"/> NIM		

Partenaire de mise en œuvre	Ministère Délégué Chargé de l'Environnement
-----------------------------	---

Participation de l'entité de mise en œuvre ou des partenaires responsables		
Est-ce que des entités autres que l'entité d'exécution/le partenaire de mise en œuvre national participeront au projet ? Voir la liste de parties prenantes		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si Oui, lesquelles et à quelles fins ?	<input checked="" type="checkbox"/> Administrations <input type="checkbox"/> ONG <input type="checkbox"/> Université/Centre d'excellence <input type="checkbox"/> Autre :	Conseil de la Ville de Marrakech ; Wilaya de la Ville de Marrakech ; Société d'Investissements Energétiques (SIE) : assistance technique
	<input type="checkbox"/> Administration <input type="checkbox"/> ONG <input checked="" type="checkbox"/> Université/Centre de recherche <input type="checkbox"/> Autre :	Institut de Recherche en Energie Solaire et Energies Nouvelles (IRESEN) : recherche & développement
	<input type="checkbox"/> Administration <input type="checkbox"/> ONG <input type="checkbox"/> Université/Centre de recherche <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Régie publique	Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité de Marrakech (RADEEMA) : raccordement au réseau d'électricité et mesure
La présélection de ces partenaires est-elle conforme aux procédures du PNUD et a-t-elle été dûment approuvée par le LPAC ?		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Recommandations générales et spécifiques du LPAC

Le document de projet a été approuvé pour signature par le PNUD et le Gouvernement du Maroc. Ci-dessous, figurent les éléments de la discussion ayant caractérisé la réunion du comité local d'examen du présent projet.

- Mots d'ouverture**

Mme Ayshanie MEDAGANGODA-LABE, Représentante Résidente Adjointe du PNUD, a introduit la réunion en remerciant les participants pour leur présence à ce LPAC. Elle a ensuite expliqué les objectifs de la réunion et les actions de suivi attendues de la réunion.

Il s'agit d'une formalité d'assurance qualité par laquelle tous les projets appuyés par le PNUD et ses partenaires doivent passer dans le cadre de leur approbation, en impliquant des collègues de toute les unités du PNUD ainsi que les différentes parties prenantes. Lors de cette réunion le comité LPAC examine la conception et la portée du projet suivant certains critères : niveau stratégique, pertinence, respect des standards environnement et sociaux, gestion /suivi, efficience, efficacité, et la durabilité et l'appropriation.

M. Rachid FIRADI, Chef de la Division de la Coopération Internationale à la Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération du Ministère Délégué Chargé de l'Environnement (MDE), a également remercié les participants pour leur présence à l'occasion du lancement de ce projet important. Il s'inscrit dans la démarche de verdissement de la ville de Marrakech dans le cadre de la COP22. C'est un projet innovant dans la mesure où il consiste à alimenter un système de bus électrique grâce à une centrale solaire PV. M. FIRADI s'est réjoui de l'approbation du projet et a saisi cette occasion pour remercier les partenaires ayant accompagné sa conception dans un délai très limité, en particulier le PNUD, la Société d'Investissements Energétiques (SIE) et la Ville de Marrakech. Il a indiqué espérer que la collaboration se poursuive afin de faire aboutir rapidement le projet, idéalement pour alimenter les premiers bus à l'occasion de la COP22.

Mme Amal NADIM, Chargée de programme Energie & Changement Climatique et Point Focal COP22 au PNUD, a remercié à son tour l'assistance, avant de démarrer la présentation du projet.

- Présentation du projet**

Mme NADIM (PNUD) a présenté le contexte du projet ainsi que ses défis, objectifs, partenaires, résultats et

bénéfices attendus. Le projet a également été présenté sous l'angle de sa durabilité et répliquabilité, de ses risques, de son montage financier et ses modalités de gestion, ainsi que de son cadre de suivi et évaluation.

- **Questions et commentaires**

Au nom du président de la commune de Marrakech, M. Samir LAARIBYA, Ingénieur en Chef de la commune de Marrakech, a remercié l'assistance avant de rappeler que de nombreux chantiers se préparent actuellement en matière de verdissement de la ville de Marrakech à l'approche de la COP22, avec un appui important du MDE (gestion et valorisation des déchets, espaces verts, éco-quartiers, éclairage public, etc.). Concernant la mobilité durable, M. LAARIBYA a rappelé que la ville dispose depuis 2009 d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU) désormais bien avancé avec un taux d'exécution de près de 80%. Le transport en commun (bus) en est l'une des principales composantes, or actuellement il ne représente guère plus que 4% du taux de déplacement. L'objectif était d'atteindre 9% en 2015, et 15% à l'horizon 2030. Ce PDU a ainsi préconisé le bus à haut niveau de service (BHNS) à travers 4 lignes correspondant à des axes structurants de la ville, dont 2 sont déjà en place. Le nouveau conseil municipal a par ailleurs choisi de se tourner vers des bus électriques alimentés par une source d'énergie propre, en constituant pour cela une Société de Développement Local (SDL) entièrement publique. La région en est d'ailleurs entrée au capital, donnant une dimension régionale au projet. Les bus seront réceptionnés début octobre par la SDL. Il s'agit de bus électriques fonctionnant partiellement sur caténaires (3km sur les 10km de chaque ligne environ). Cela témoigne plus généralement d'un grand chantier en cours à Marrakech en matière de mobilité durable.

- M. LAARIBYA a estimé que le projet est bien développé et espère que les travaux pourront démarrer incessamment.

Mme Imane MOUBACHIR, Ingénieur de Développement à la Société d'Investissements Energétiques (SIE) a remercié le MDE d'avoir mandaté la SIE pour piloter ce projet, l'IRESSEN pour son appui important, et le PNUD pour le montage et la soumission du projet au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF). Elle a rappelé que la SIE a anticipé un certain nombre des travaux et consultations, et ce avec l'ensemble des parties prenantes, en vue d'être au rendez-vous.

- Mme MOUBACHIR a sollicité des compléments d'information quant aux prochains jalons d'ici à l'arrivée effective des fonds, et à l'obtention de l'accord de principe du GEF. En effet, une forme de lettre d'engagement actant le financement du GEF permettrait de lancer le projet rapidement pour la COP.
- Concernant le montant de 950,000 USD de fonds GEF relatifs à la centrale solaire, Mme MOUBACHIR a demandé à quoi correspondait la différence entre ce chiffre et le financement total du GEF total de 1,319,863 USD. Elle a ajouté qu'il serait selon elle idéal que la totalité soit utilisée pour la centrale, dans la mesure du possible.
- Mme MOUBACHIR s'est également interrogée sur la manière dont se feront les paiements, la SIE étant mandatée par MDE.

Mme Ana POLANCO, Chargée de projets au PNUD, a félicité l'équipe notamment pour l'intégration de l'approche Genre qui transparait dans le document de projet et le cadre de résultats, ainsi que les enquêtes de terrain prévues.

- Elle a demandé s'il était possible d'établir un lien entre le projet et l'objectif n°4 du plan stratégique du PNUD (2014-2017) relatif à l'égalité de genre.
- Elle s'est également interrogée sur le risque potentiel de faible utilisation de ce nouveau type de transport, en suggérant d'impliquer le Ministère du Tourisme et les opérateurs du secteur, qui pourraient faire connaître et promouvoir cette nouveauté auprès des touristes à Marrakech.

Mme Chafika AFFAQ, Chargée de Programmes au PNUD, a souligné la qualité de la présentation.

- Parmi les risques du projet, elle a évoqué l'enjeu de l'engagement et de l'implication des secteurs concernés par cette démarche : il serait notamment pertinent d'impliquer par la suite les autorités et acteurs de l'équipement et du transport.
- Elle a également demandé si les citoyens avaient été impliqués dans la conception du projet, et s'ils seraient impliqués dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle modalité de transport à Marrakech.

Mme Jihane ROUDIAS, Chargée de Suivi et d'Évaluation au PNUD, a remercié l'équipe pour la présentation et a estimé que le projet est très innovant, en espérant que cela soit répliqué au Maroc.

- Concernant la structure institutionnelle du projet, elle a demandé des clarifications sur la répartition des rôles de partenaire de mise en œuvre / partie responsable entre le MDE et la Municipalité de Marrakech.
 - Mme NADIM a indiqué que la Commune serait partie responsable et le MDE partenaire de mise en œuvre. Une lettre d'accord entre le Ministère et la Ville spécifiera le rôle de celle-ci dans la mise en œuvre opérationnelle des activités du projet.
- Mme ROUDIAS a également indiqué qu'il conviendra de vérifier si la partie responsable doit faire l'objet d'une micro-évaluation.

M. Ahmed BENLARABI, Responsable des Systèmes Photovoltaïques à l'Institut de Recherche en Energie Solaire et Energies Nouvelles (IRESEN), a rappelé que l'IRESEN est conseiller technique auprès de la SIE dans le cadre de ce projet. Cela s'est d'abord traduit par un appui à la mise en place d'un appel d'offre pour une capacité d'1MW, et cela continuera à travers l'évaluation et le suivi rapproché de l'installation des modules photovoltaïques. L'IRESEN jouera son rôle pour que le projet soit prêt pour la COP22.

M. Yassir BENABDALLAOUI, Conseiller Programme au PNUD, a rappelé que cette réunion de LPAC vise à discuter des éléments stratégiques en vue de l'approbation du projet ; les détails plus techniques pourront être discutés ensuite afin d'aller de l'avant. Il a adressé un grand remerciement aux parties prenantes car chacun a joué son rôle avec une grande réactivité ayant permis d'avancer dans un délai exceptionnellement court en comparaison des projets GEF habituels.

- M. BENABDALLAOUI a souligné que le budget du projet reste limité : un effort de mobilisation de ressources est donc nécessaire, d'autant que l'ambition va au-delà du projet du point de vue de la réplification, du changement d'échelle. Il faut tâcher de profiter de la COP pour en faire la promotion et trouver un moyen d'obtenir des financements parallèles, y compris avec le secteur privé. Le projet est à présenter comme un modèle à l'échelle du Maroc voire dans le cadre de la coopération Sud-Sud.
- Par ailleurs, si le financement va servir en grande partie à l'installation de la centrale, il ne faut absolument pas sous-estimer l'importance du volet « soft » du projet : c'est lui qui peut garantir la réussite du projet dans sa globalité. En effet le GEF ne finance généralement pas la totalité d'un investissement, mais aussi un volet « soft » pour le renforcement de capacités, la planification, l'appui institutionnel, la capitalisation, etc. Ces aspects encouragent les bailleurs à apporter des ressources. L'accompagnement du processus est donc essentiel pour la réussite du projet, et sa réplification en dépendra.
- Enfin, M. BENABDALLAOUI a souligné l'importance du rôle essentiel que la Mairie de Marrakech a joué dans l'appropriation et la mise en œuvre du projet.

M. FIRADI (MDE) a conclu sa participation en réitérant ses remerciements aux partenaires. Concernant le financement, il a précisé que la part d'investissement est définie au préalable pour les fonds GEF et obéit à des règles fixées par le bailleur. L'appel est toutefois lancé pour chercher à mobiliser des ressources additionnelles. Il a rappelé que ce projet constitue pour le MDE une innovation et pourra inspirer d'autres communes et régions. On pourrait notamment poursuivre la réflexion sur la capitalisation dans leur ensemble des différentes actions de verdissement de Marrakech en vue de la COP, au sein d'une vision stratégique régionale d'ensemble, en sollicitant éventuellement d'autres partenaires à cette fin.

Mme LABE (PNUD) a pris note de 2 questions qui pourront être traitées dans de prochaines réunions : celle de la structure de gouvernance à détailler davantage, et celle de la mobilisation de ressources avec la Municipalité. Cela devrait intervenir au plus vite au vu de l'approbation finale du projet par le GEF.

- **Éléments de réponse**

Mme LABE (PNUD) a donné la parole à Mme NADIM (PNUD) pour apporter des éléments de réponses aux questions soulevées.

- Concernant l'implication du secteur du tourisme, Mme NADIM en a confirmé la pertinence en indiquant que ce secteur devrait être impliqué et le sera probablement, davantage en termes de sensibilisation et de communication auprès des citoyens et touristes afin de promouvoir l'utilisation des BHNS.
 - En termes d'engagement des acteurs de l'équipement et du transport ainsi que des citoyens, Mme NADIM a rappelé que l'équipe fera en sorte d'impliquer toutes les parties prenantes concernées, comme on s'en assure dans tous les projets. Toutefois, seules certaines parties prenantes ont jusqu'ici été impliquées dans le montage du projet (les plus concernées) étant donné le délai record qu'il a fallu respecter pour sa préparation. De ce fait, cela n'a pas encore permis l'implication des citoyens et de la société civile. Ils devront donc être associés par la suite.
 - Concernant les prochains jalons, cette réunion de LPAC est une étape du processus d'approbation finale, suite à l'approbation du projet par le GEF, qui vient d'être confirmée. Suivra l'envoi du procès-verbal de ce LPAC et du document de projet aux collègues du PNUD-GEF avant l'approbation finale et l'arrivée effective du financement.
- Mme LABE a recommandé que le projet fasse davantage référence non seulement à la stratégie énergétique nationale mais aussi à la charte nationale de l'environnement et du développement durable et aux autres politiques nationales. Bien que cela figure dans le document de projet, on peut davantage relier celui-ci à cette charte, dans le cadre du nouveau programme pays du PNUD pour 2017-2021 et du nouvel UNDAF (plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Maroc, 2017-2021 également).
 - S'agissant des groupes bénéficiaires, bien que cela fasse l'objet d'une rubrique dédiée, on pourrait affiner une première identification plus détaillée des bénéficiaires du projet (y compris pour les formations à l'éco-conduite, et les futurs usagers cités par la municipalité par exemple).
 - Mme LABE a également invité à mentionner d'autres expériences du PNUD ou d'autres acteurs dont le projet s'est/pourrait s'inspirer ou tirer des leçons. Les possibilités de coopération Sud-Sud sont également à explorer ; au préalable, il convient de réfléchir et d'identifier les actions concrètes à mener pour la réplique du projet dans d'autres villes marocaines à partir de l'exemple de Marrakech.
 - Mme LABE s'est également interrogée sur l'ordre de grandeur du prix que pourraient coûter les trajets futurs en bus pour les usagers du nouveau système.
 - M. LAARIBYA (Commune de Marrakech) a indiqué que le maintien du coût actuel du ticket de bus était l'un des impératifs intégrés dans le business plan du projet global : l'idée étant de ne pas augmenter le coût tout en permettant des correspondances gratuites dans toute la ville. Quant à l'appropriation future du système par les citoyens, il faut noter que cette offre de transport ne sera pas totalement nouvelle dans la mesure où les axes de transport existent déjà : les lignes vont désormais être renouvelées et faire l'objet de troncs communs. Le prix du ticket ne devrait donc pas évoluer au moins jusqu'en 2019, date de fin du contrat du prestataire et du lancement d'un nouvel appel d'offre.
 - Concernant le tourisme, M. LAARIBYA a indiqué que la ville avait également fait le choix de bus touristiques électriques, qui seront en revanche acquis par le soumissionnaire en question, et mis en service pour la COP22.
 - Mme Rym MOULINE, Associée à l'unité de Ressources Humaines au PNUD, a demandé si les bus électriques prévoiraient un accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
 - M. LAARIBYA a répondu qu'en effet, le système BHNS permettrait l'accès aux PMR.
 - Mme LABE a demandé si le renforcement de capacités prévu par le projet serait plutôt institutionnel

- Mme NADIM (PNUD) a répondu qu'il s'agirait à la fois de renforcement de capacités individuelles à travers la formation à l'éco-conduite, mais aussi institutionnelles en lien avec les bonnes pratiques de mise en œuvre de systèmes de production d'énergies renouvelables et de planification financière notamment.
- M. BENLARABI (IRESEN) a informé que le suivi technique de la mise en place d'une telle centrale solaire prendrait un minimum de 3 mois. Il a donc souhaité savoir s'il était possible d'avoir une idée de la date d'approbation finale du projet.
- Mme LABE (PNUD) a rappelé que l'accord du GEF a été reçu, que le PV de ce LPAC sera diffusé incessamment et qu'en conséquence, l'approbation finale interviendrait incessamment et le projet pouvait être considéré comme sur le point d'être approuvé avec certitude.

- **Validation du projet**

Le comité local d'examen du projet (LPAC) a approuvé le document de projet à l'issue de la réunion, avec en perspective l'intégration des recommandations précédentes dans la mise en œuvre du projet. Une proposition de procès-verbal du LPAC sera diffusée aux partenaires au plus vite en vue de la finalisation et de la signature de ce PV par les coprésidents du LPAC, dans le cadre de l'approbation finale du projet.

Liste des participants au LPAC (voir annexe en pièce jointe)

Notes prises par

Valentin HERVOUET

Document revu par

Ayshanie MEDAGANGODA-LABE

Yassir BENABDALLAOUI

Amal NADIM

Annexes :

- **Présentation**
- **Liste des participants**